

TRAVAILLER POUR LE SERVICE PUBLIC LOCAL



Culture

Transmettre et promouvoir la culture et les arts.

QUELS SECTEURS D'ACTIVITÉ ?

Services culturels - Bibliothèques, médiathèques et centres documentaires - Enseignement artistique - Arts et techniques du spectacle - Musées et services des archives

Ces métiers sont liés à la connaissance, à la création et à l'enseignement artistique. Leurs domaines d'actions sont très variés allant de la mise en place de projets culturels à l'enseignement, à l'accueil du public et à l'organisation d'événements et d'animations.

QUELS MÉTIERS ?

- ⌚ Responsable de l'action culturelle
- ⌚ Bibliothécaire
- ⌚ Professeur d'arts plastiques
- ⌚ Professeur de musique
- ⌚ Directeur de théâtre
- ⌚ Régisseur de spectacle
- ⌚ Gardien de musée
- ⌚ Archiviste...



OÙ TRAVAILLER ?

Les communes et intercommunalités : salles de spectacles, bibliothèques et médiathèques, musées, écoles de musique, de danse et d'arts plastiques

Les départements : archives, bibliothèques départementales, musées

La région : patrimoine culturel et musées

QUELLES PERSPECTIVES ?

Ce secteur est marqué par le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui ont fait évoluer les pratiques et l'accueil du public. La valorisation du patrimoine local et la mise en oeuvre de politiques culturelles nécessitent de recruter des professionnels des arts et de la culture.

COMMENT Y ACCÉDER ?

- Concours
- Recrutement direct dans certains grades de catégorie C et pour les travailleurs reconnus handicapés
- Recrutement de non-titulaires : remplaçants, contractuels, chargés de mission...
- Apprentissage, formations, stages

Pour plus d'infos, pour consulter les offres d'emplois ou déposer une candidature

www.emploi-territorial.fr

Contactez les centres de gestion bretons :

Côtes d'Armor - cdg22.fr
Tel. 02 96 58 64 00

Finistère - cdg29.fr
Tel. 02 98 64 19 75

Ille-et-Vilaine - cdg35.fr
Tel. 02 99 23 31 00

Morbihan - cdg56.fr
Tel. 02 97 68 16 00

